

Office de Tourisme BISCA – GRANDS LACS
BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE PARENTIS EN BORN

C.C.T.P.
Cahier des Clauses Techniques Particulières

LOT 02 : CARRELAGE

Maître d'ouvrage :

Office de Tourisme BISCA – Grands lacs

55 Place DUFAU
40 600 BISCARROSSE-PLAGE
Représenté par Mme LARREZET Hélène

Maître d'Œuvre :

Atelier de Maîtrise d'œuvre du Bassin d'Arcachon

Atelier MOBA

Maxime AUTHIER
Sébastien REBILLARD
6 Allée de crabitère
33 980 AUDENGE

Bureau de Contrôle :

Coordonnateur SPS :

ANCO ATLANTIQUE

ZI – 277 Rue Forestière
40 600 BISCARROSSE
05.35.54.09.69

contact@40@ancogroupe.fr

Audenge, le 30 Octobre 2023

SOMMAIRE

1. -Préparation, études et réalisation.....	3
1.1. -Préparation et études	3
1.2. -Réalisation.....	3
2. -Description des ouvrages du lot	3
2.1. -Dépose du carrelage existant.....	3
2.2. -Carrelage	3
2.3. -Plinthes bois	4
2.4. -Tapis brosse encastré.....	4
3. -Dossier des Ouvrages Exécutés.....	4

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

L'entreprise doit prendre connaissance des dispositions générales indiquées dans le document CCTP lot 00 – prescriptions communes applicables à tous les lots.

1. - PREPARATION, ETUDES ET REALISATION

1.1. - PREPARATION ET ETUDES

Pendant la période de préparation, l'entreprise devra élaborer et / ou fournir au minimum les documents suivants :

- plan de localisation des ouvrages,
- procédure de mise en œuvre,
- fiches techniques des produits et matériaux utilisés.

La synthèse des réservations sera assurée par le lot gros-œuvre. A ce titre, le titulaire du présent lot doit lui fournir ses plans de cheminement et réservations. Elle devra valider le plan de synthèse.

La synthèse technique sera assurée par le lot CVC. A ce titre, l'entreprise titulaire du présent lot devra lui fournir ses besoins pendant la période de préparation. Elle devra valider la synthèse faite.

1.2. - REALISATION

Les vérifications des ouvrages, en conformité aux règles de l'art, incombent aux constructeurs, le résultat de ce contrôle, sous forme de rapports ou de compte rendus, devra être communiqué à la maîtrise d'œuvre et au contrôleur technique.

Pendant toute la durée de son intervention, le titulaire du présent lot devra le nettoyage de ses postes de travail et l'évacuation de ses gravats

L'entreprise devra prévoir une réception des ouvrages avec les entreprises en charge de ses supports.

2. - DESCRIPTION DES OUVRAGES DU LOT

Nota : La visite du site est obligatoire, l'attestation de visite sera à fournir, signée par l'office de tourisme et à joindre avec l'offre

2.1. - DEPOSE DU CARRELAGE EXISTANT

Dépose du carrelage existant comprenant :

- Dépose des plinthes
- Dépose du carrelage
- Evacuation des gravats de démolitions
- Dépose de la chape ou ragréage suivant son état

Localisation : ensemble de la pièce accessible au public

2.2. - CHAPE

Réalisation d'une chape liquide de type anhydrite, épaisseur non connue à ce jour. Elle sera définie après démolition du carrelage et de la colle et chape existante.

Nous estimons l'épaisseur de la chape entre 4 et 6 cm.

2.3. - CARRELAGE

Fourniture et pose de carrelage collé en gré cérame beige homogène rectangulaire format 30x60, comprenant :

- nettoyage,
- ponçage ou grenailage,
- rattrapage de la planéité avec réalisation d'un ragréage
- mise en œuvre du carrelage avec colle appropriée y compris traitement des joints.

Les produits utilisés devront être compatibles entre eux et avec le support.

Coloris au choix de la maîtrise d'ouvrage

Le revêtement de sols devra présenter un classement :

U3s P3 E1 C1 mini

Localisation : ensemble de la pièce accessible au public

2.4. - TAPIS BROSSE ENCASTRE

Tapis brosse + picots

Dimensions 1,40 x 1,80 m adapté aux dimensions des carrelages pour découpe dans les joints.

Tapis brosse + picots PVC + Logo Métal type EMCO

Découpe carrelage sur joints

Décaissement

réagréage

Pose tapis

Localisation : entrée

3. - DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES

Le Dossier des Ouvrages Exécutés comprendra :

- plan de localisation des ouvrages,
- procédure de mise en œuvre,
- fiches techniques des produits et matériaux utilisés,
- PV d'autocontrôle,
- notice d'entretien (indiquant la méthode à utiliser et la périodicité).